



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019**

**N°CT2019.3/078-2**

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Ange CADOT à Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Bruno HELIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Marie-Claude GAY.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-2
Identifiant télérmission	094-200058006-20190619-lmc110456-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019**

Nombre de votants : 61  
Vote(s) pour : 61  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190619-lmc110456-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019

N°CT2019.3/078-2

**OBJET :** **Equipements culturels et sportifs** - Adoption du règlement intérieur des Médiathèques de Grand Paris Sud Est Avenir - Actualisation de la tarification au sein des médiathèques

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil territorial n° CT2016.10/195 modifiée du 14 décembre 2016 relative à la reconnaissance de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs ;

**CONSIDERANT** que depuis le transfert des 19 équipements de lecture publique à Grand Paris Sud Est Avenir, il apparaît un manque d'harmonisation entre les différents règlements intérieurs des équipements conduisant à un manque de lisibilité pour les usagers ;

**CONSIDERANT** que la volonté territoriale d'harmonisation et de modernisation a notamment donné lieu à la mise en place de la gratuité d'emprunt dans le réseau des médiathèques pour l'ensemble des habitants en 2017, au déploiement de la médiathèque mobile sur plusieurs communes et au lancement d'une offre de prêt numérique début 2019 ; qu'en parallèle, le prochain déploiement du nouveau système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) permettra aux habitants de disposer d'une carte unique offrant l'accès à l'ensemble de nos équipements et de réserver et/ou emprunter sur l'ensemble du réseau via un portail commun ;

**CONSIDERANT** que dans ce contexte, la formalisation d'un règlement commun à l'ensemble des médiathèques du réseau de lecture publique est devenue une nécessité et consiste plus particulièrement à harmoniser les conditions d'accès et d'inscription, les règles d'emprunt et de consultation des documents, ainsi que les tarifs relatifs aux remboursements de documents perdus et aux frais divers (tarifs des inscrits hors territoires, tarifs des copies et impressions, rachat de cartes perdues) ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-2
Identifiant télérmission	094-200058006-20190619-lmc110456-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le règlement intérieur des médiathèques ci-annexé.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la tarification annexée au règlement intérieur, au sein des médiathèques.

FAIT A CRETEIL, LE DIX NEUF JUIN DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190619-lmc110456-DE-1-1